

Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement

Déclaration du groupe de la coopération

L'évolution de notre système de protection sociale est directement impactée par le vieillissement de la population : le projet de loi est d'évidence absolument nécessaire. Nécessaire pour changer le regard sur le vieillissement, qui n'est pas synonyme de dépendance ; dans cet esprit, la barrière d'âge entre handicap et dépendance mériterait d'être supprimée, l'avis le souligne bien.

Trois points nous paraissent devoir être soulignés :

L'importance de la prévention... L'avis insiste bien sur la nécessité d'une action précoce qui mobilise tous les acteurs et leur action collective pour prévenir la perte d'autonomie. L'enjeu est considérable.

La liberté de choix... Au moment de la diminution de l'autonomie, la liberté du choix doit être un principe absolu pour une aide à domicile ou en établissement, avec, dans tous les cas, liberté du choix du prestataire ; il faut enfin privilégier la réversibilité de ces choix en fonction de l'évolution de la santé de la personne, et nous souvenir que nous autres, humains, sommes tous dépendants, et avons besoin les uns des autres pour vivre. Que cette liberté de choix ne pourra s'exprimer que par une meilleure prise en compte des besoins des personnes âgées en matière d'urbanisme et de logement : il s'agit de construire une chaîne de mobilité depuis un logement adapté à des zones urbaines favorisant le quotidien des personnes âgées. Notamment, la domotique requiert des techniques qu'il faut généraliser, souvent ni complexes, ni coûteuses, à l'image des chemins lumineux. Le quotidien sera d'autant plus facilité que se développeront les services de proximité, des résidences de services sous des formes innovantes, à l'image des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC). Ce statut basé sur le multisociétariat est particulièrement adapté pour relever ces défis.

La question des financements n'ayant été que peu évoquée, il est important de rappeler que l'assurance privée doit trouver sa place, la dépendance est un vrai risque, nombreux sont ceux qui peuvent financer une prime d'assurance mais qui ne peuvent pas autofinancer une aide à domicile ou une place en établissement. Il faut mieux organiser le marché et l'offre de mutualisation. Mécaniquement, cela doit libérer des fonds publics au profit de ceux qui en ont le plus besoin. Si, dans la *silver économie*, la filière industrielle qui doit accompagner la révolution démographique, n'a pour l'heure rien de certain, en revanche, l'aide à domicile pourrait concerner 300 000 emplois ! D'où la nécessité pour la loi de bien poser les bases d'une refonte de l'aide à domicile. Aujourd'hui,

l'allongement de la durée de vie, aboutissement de l'amélioration continue des conditions de vie dans notre pays, en constitue aussi un atout tant économique que social.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.